

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 07 octobre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26 Pour 26 Contre / Abstention /	Excusés : BELTRAMI Henri (pouvoir à GOSTOLI Michel), BUTHOD-RUFFIER Odile (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), COURTOIS Michel (pouvoir à VILLIEN Michelle), MICHÉ Xavier (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean), PELLICIER Guy
Date de convocation : 01/10/2025	Absents : DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît
Date de publication : 14/10/2025	Formant la majorité des membres en exercice M. Robert ASTIER est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-157

Objet : Conservation du mobilier de l'Eglise Saint André de Bellentre : demande d'ajout au répertoire départemental des objets et demande d'octroi d'une subvention au titre du répertoire départemental pour la restauration d'objets

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29 selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune ;

Vu le code du patrimoine ;

L'église St André de Bellentre fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commune, propriétaire de l'édifice, en raison de son intérêt historique et patrimonial.

Le mobilier présent au sein de l'édifice est également un témoin important, de grande qualité et révélateur de la ferveur religieuse des communautés au cours des siècles.

A l'occasion d'une visite de l'église en présence de Philippe Raffaelli, conservateur des Antiquités et objets d'art et de Clara Berelle, conservatrice déléguée des Antiquités et objets d'art, la qualité artistique de ces éléments mobiliers a été confirmée.

Cette visite a également révélé la présence d'attaques d'insectes xylophages à plusieurs endroits : retable, chaire, confessionnaux, statues.

Vu l'importance patrimoniale de ces objets, il paraît important de répertorier et faire inscrire les objets non recensés à ce jour au sein du répertoire départemental des objets.

Vu le constat d'attaque d'insectes, il est nécessaire pour ces objets de programmer et engager une opération de conservation pour assurer leur préservation et pouvoir être présentés au grand public.

Considérant que ce mobilier fait partie du patrimoine de la Commune,
Considérant l'importance de la protection et sauvegarde de ces objets, il est donc proposé de faire ajouter ces derniers au répertoire départemental et d'engager une action de prévention.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'ajout des objets conservés au sein de l'église Saint André et présentés en Annexe 1, au répertoire départemental des objets ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention au titre du Répertoire départemental pour la restauration de ces objets.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Robert ASTIER

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

